



Charte écologique

1. Gestion du papier

1. Les factures aux particuliers se font que par mail, sauf dans des cas exceptionnels, ils sont envoyés par Poste (par ex: le client n'a pas d'adresse mail).
2. L'impression se fait seulement quand il est nécessaire, afin de préserver nos forêts.
3. Le défaut du papier, c'est qu'on peut pas mettre à jour les documents quand ils sont déjà imprimés.
4. Pour l'impression se fait sur du papier 100% recyclé, de plus il coûte moins cher que le papier 100% blanc.
5. Les mails imprimés sont peu utiles et pratiques, il est le plus évité lors des communications.

2. Transports

1. La mobilité douce est en vigueur lors des déplacements aux clients
2. Si le rendez-vous est sur Nyon ou environs (l'Asse, Prangins...), le déplacement se fait à pied ou en bus (suivant l'endroit).

3. Système informatique

1. Tous les noms de domaines ainsi que les serveurs web et mails sont hébergés chez Infomaniak Network SA, l'hébergeur reconnu comme le plus écologique en Suisse.
(—> <https://www.infomaniak.com/fr/hebergeur-ecologique/charte-ecologique>)
2. Leurs datacenters sont en Suisse est uniquement exploité par Infomaniak Network SA sans passer par des tiers.